



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la vieillesse

Question au Gouvernement n° 2146

Texte de la question

PLAN CANICULE

M. le président. La parole est à M. Jacques Domergue, pour le groupe UMP.

M. Jacques Domergue. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse au ministre de la santé et des solidarités.

La France connaît, depuis le samedi 10 juin, une vague de chaleur considérée comme particulièrement forte pour la saison.

M. Jean-Pierre Soisson. L'Assemblée aussi ! (*Sourires.*)

M. Jacques Domergue. Restons-en au climat...

Météo France estime que, pour le mois de juillet et le mois d'août prochains, les températures seront supérieures de deux degrés aux normales saisonnières, sans que l'on puisse prédire s'il y aura une véritable canicule.

La France et les Français ont été marqués par la crise sanitaire de la canicule exceptionnelle de 2003 et les nombreuses victimes qu'elle a faites. La veille saisonnière, active depuis le 3 juin, durera jusqu'au 31 août. Aujourd'hui 22 juin, le département du Rhône a été placé en niveau 3 d'alerte du plan canicule, sept autres départements, en niveau 2.

Monsieur le ministre, le Gouvernement a lancé un plan canicule en mai 2004. Ce plan prévoit d'identifier les personnes vulnérables, essentiellement les personnes âgées et les enfants, ainsi que de mettre en place des mesures préventives, comme l'équipement en salles climatisées des maisons de retraite. Des moyens importants, s'élevant à des millions d'euros, ont été investis à cet effet.

En ce début d'été, pouvez-vous nous dire exactement quelles mesures préventives ont été prises pour éviter les effets dramatiques d'une éventuelle canicule et, plus précisément, pour les personnes âgées qui vont rester à leur domicile ? Confirmez-vous devant la représentation nationale que la France est prête ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la santé et des solidarités.

M. Xavier Bertrand, *ministre de la santé et des solidarités*. Monsieur le député, au moment où je vous parle, sept départements - l'Isère, le Bas-Rhin, le Doubs, la Meurthe-et-Moselle, la Meuse, le Territoire de Belfort et le Vaucluse - ont été placés en niveau 2, de pré-alerte. Un département, celui du Rhône, dans lequel je me rendrai tout à l'heure, a été placé en niveau 3, d'alerte. Cela veut dire que tous les acteurs sur le terrain sont mobilisés autour du représentant de l'État.

Comme vous l'avez souligné, Météo France indique qu'il y a une forte probabilité pour que l'été soit plus chaud que la moyenne. Certes, nous ne sommes pas dans la même configuration qu'en 1976 ou 2003, et personne ne peut dire aujourd'hui qu'il y aura une canicule, mais notre responsabilité est de nous préparer au mieux.

Nous avons mis en oeuvre un plan canicule en 2004 et nous avons décidé de l'améliorer encore. Aujourd'hui, 648 maisons de retraite ne sont toujours pas équipées de pièces rafraîchies, ce qui n'est pas acceptable. Nous allons publier un décret dans les jours qui viennent pour les rendre obligatoires. Nous avons aussi besoin que les maisons de retraite se dotent d'un plan bleu pour savoir comment réagir immédiatement en cas de canicule et que tous les établissements de santé se dotent d'un plan blanc pour pouvoir rouvrir des lits et retrouver des personnels en cas d'afflux aux urgences.

Nous avons décidé d'aller plus loin encore. Le Premier ministre a souhaité que l'État prenne à sa charge 90 % du salaire des jeunes de moins de vingt-six ans engagés à partir du 1er juillet dans le cadre d'un contrat d'accompagnement vers l'emploi dans les hôpitaux, les établissements de soins et les maisons de retraite, de façon à alléger leurs charges.

Nous avons également décidé de renouveler aux maisons de retraite la dotation de 26 millions d'euros pour leur permettre d'engager dès maintenant du personnel supplémentaire.

Mais vous avez raison, monsieur le député, se préparer au mieux ne suffit pas, il faut aussi faire reculer l'isolement. Pendant la canicule de 2003, plus de 55 % des personnes décédées sont mortes à leur domicile. C'est pour cela que les maires ont été directement sollicités pour ouvrir un fichier permettant de recueillir les coordonnées des personnes seules et des personnes les plus vulnérables. Nous mobilisons aussi les acteurs de terrain : les facteurs, en ville comme à la campagne, les commerçants de proximité, les vendeurs de journaux, les gardiens d'immeuble, toutes celles et ceux qui, au quotidien, côtoient les personnes les plus vulnérables et qui sont susceptibles de nous prévenir pour qu'aucune ne reste seule.

Vous l'avez compris, il faut se préparer au mieux, notamment en travaillant pour trouver des solutions en aval des urgences, mais il y va aussi de notre responsabilité collective. Nous souffrons tous de la chaleur mais pas de la même façon : penser à celles et ceux qui sont les plus vulnérables et les plus fragiles, c'est notre ambition première. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

Données clés

Auteur : [M. Jacques Domergue](#)

Circonscription : Hérault (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2146

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 23 juin 2005